

Aliments et drogues

L'objet du projet de loi est louable. Ses buts et ses objectifs sont valables. Ils correspondent bien à nos préoccupations. Nous estimons pourtant que le projet de loi est très insuffisant du fait que nous ne sommes pas en mesure d'obliger les établissements financiers à rendre des comptes au gouvernement du Canada. Nous savons que rien ne va changer. Nous savons que les criminels vont continuer à fréquenter les banques pour recycler leur argent. Je m'objecte au fait que le ministre dise que c'est ainsi qu'on fait les choses au Canada. Pour aller dans le sens de la tradition canadienne, il faudrait plutôt reserrer l'obligation de rendre compte et éviter de protéger ceux qui veulent recycler leur argent mal acquis.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

• (1700)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés inscrites au *Feuilleton*.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI

[Français]

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 juin, de la motion de l'honorable députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps): Que le projet de loi C-289, tendant à modifier la Loi des aliments et drogues (liste des ingrédients), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre a été saisie du projet de loi C-289, la dernière fois, l'honorable député de Scarborough-Est (M. Stackhouse) avait la parole. Reprise du débat. Je reconnais l'honorable député de Kent (M. Hardey).

[Traduction]

M. Elliott Hardey (Kent): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-289 visant à modifier la Loi des aliments et drogues en ce qui concerne la liste des ingrédients. L'aspect le plus important des initiatives parlementaires, c'est qu'elles donnent aux députés de tous les partis l'occasion de mettre au point et de présenter de nouvelles lois et de nouvelles idées ou encore de parler et de voter contre ces lois et ces idées, et ce, de façon indépendante, quel que soit le parti qu'ils représentent. C'est certes une activité rafraîchissante à laquelle nous aimons tous participer.

Je veux féliciter la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps) d'avoir saisi la Chambre de cette question, que j'appuie sans

réserve. C'est une question qui reçoit de plus en plus d'attention de la part des professionnels de la santé et des responsables de la réglementation relative aux aliments à cause des inquiétudes exprimées par la population en général ainsi que par les médias.

J'ai remarqué que les députés qui ont pris part au débat jusqu'à maintenant ont fait allusion à des tragédies causées par des réactions allergiques aux aliments dans leurs circonscriptions ou dans des circonscriptions voisines. J'ai aussi été témoin de la douleur éprouvée par des parents qui ont perdu leur fille de neuf ans en octobre dernier. Kelly Chinnick, qui était allergique aux arachides, ne savait pas que le glaçage qui recouvrait le gâteau qu'elle a goûté à son école à l'occasion du Jour d'Action de grâce était fait avec du beurre d'arachides. La réaction fut rapide et personne ne put l'aider. Je sais qu'une telle douleur ne disparaît jamais vraiment. Nous devons, en tant que société humanitaire, faire tout ce que nous pouvons pour aider les Chinnick et les autres familles qui se trouvent dans une triste situation comme celle-là.

J'ai d'abord pensé qu'il me fallait simplement faire des recherches et évaluer le problème pour trouver certaines réponses. Quand j'ai commencé mes recherches, j'ai découvert que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) était non seulement au courant de la prévalence accrue des réactions allergiques aux aliments, mais aussi très inquiet. Il avait déjà chargé ses fonctionnaires de déterminer dans quelle mesure le nombre de réactions allergiques aux aliments avait réellement augmenté, c'est-à-dire quel pourcentage de l'augmentation était dû à la disponibilité de meilleurs instruments pour faire les diagnostics et quel pourcentage était dû à un accroissement, pour une raison ou une autre, de la sensibilité de la population.

J'ai aussi découvert que le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social faisait déjà une étude de faisabilité sur l'étiquetage obligatoire des aliments vendus dans les restaurants. Les excipients dont on se sert dans les médicaments d'ordonnance brevetés ou génériques étaient aussi à l'étude, et des représentants de l'Association canadienne des restaurateurs, de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, de même que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont été appelés à témoigner.

J'ai constaté que la difficulté d'évaluer un problème inclut celle de recueillir les détails sur des incidents en particulier, de déterminer si la réaction négative était d'abord reliée à l'absorption de nourriture et si oui, de quel ingrédient. Le travail d'investigation auquel les professionnels de la santé doivent se livrer est d'une complexité à confondre les détectives amateurs. Pour bien évaluer la question, ils doivent tenir compte de facteurs comme l'âge, le sexe, la situation géographique, l'origine raciale, le revenu, le mode de vie, les problèmes de santé et beaucoup d'autres encore. On se demande évidemment pourquoi étiqueter et ce qu'il faut étiqueter.

Le gouvernement fait de sérieux efforts pour attaquer ces problèmes devant les pressions de personnes ou de groupes qui proposent un certain nombre de solutions rapides. Le gouvernement ne veut pas se retrouver avec un régime arbitraire de déclaration qui ne soit manifestement et scientifiquement pas valable. Il est possible qu'une forte proportion des réactions négatives aux aliments soient provoquées par un très petit